



FORMULAIRE - 2019
DEMANDE DE PERMIS /
BALCON, PERRON, TERRASSE
PORCHE - PORTIQUE - VÉRANDA

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande	
Adresse des travaux	

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire ou mandataire autorisé	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	

ENTREPRENEUR / EXÉCUTANT	
Nom du responsable de projet	
Nom de la compagnie	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Numéro RBQ	

TRAVAUX	
Date prévue de début des travaux	
Date prévue de fin des travaux	
Coût approximatif des travaux	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX

JOINDRE À VOTRE DEMANDE
<ul style="list-style-type: none">○ Des photos de l'emplacement projeté des travaux;○ Un plan détaillé à l'échelle avec des élévations;○ Un plan de localisation à l'échelle incluant toutes les dimensions;○ Les devis;○ Une preuve d'autorisation pour le mandataire;○ Tout autre document nécessaire à l'évaluation de la demande.

FRAIS
<ul style="list-style-type: none">○ Le paiement du permis 111 \$ (non remboursable)

RÉGLEMENTATION TERRASSE RÉSIDENIELLE
<ul style="list-style-type: none">• Une seule terrasse résidentielle est autorisée et la superficie ne peut excéder 20 % de la superficie de plancher du bâtiment principal;• Autorisé dans la cour arrière seulement et à au moins 2,0 mètres (6,6') de toute limite du terrain;• La hauteur maximale d'une terrasse par rapport au niveau moyen du sol adjacent est de 60 cm (2,0') si elle est à moins de 4,0 mètres (13,1') d'une limite du terrain et de 1,30 mètre (4,3') si elle est à 4,0 mètres (13,1') ou plus de toute limite du terrain;• Toute terrasse de plus de 60 cm (2,0') au-dessus du niveau du sol adjacent doit être munie d'un garde-corps conforme à la plus récente édition du Code national du bâtiment;• Une terrasse peut être fractionnée entre deux ou plusieurs niveaux;• Veuillez-vous informer auprès du service d'urbanisme pour la réglementation concernant les perrons, les balcons, les porches, les portiques et les vérandas.



*****L'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation : Règlement 755*****

Déclaration du requérant

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____